

Retour d'expériences sur l'instruction d'une évaluation des incidences et constats de carence

## Projet de serres agricoles à Bezouze (30)

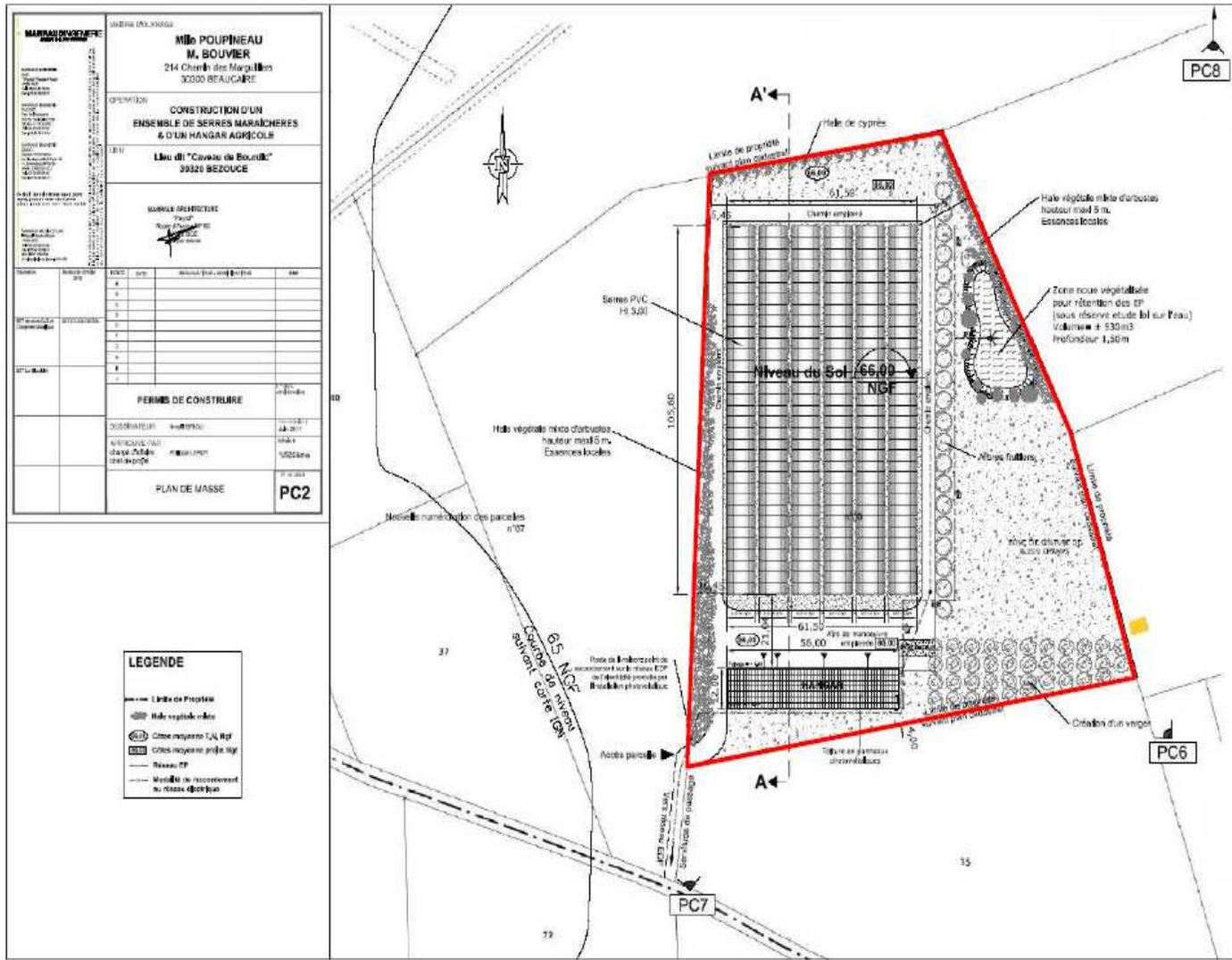
Site Natura 2000 « Costières nîmoise » (ZPS)



Notice d'Incidence Natura 2000

Octobre 2011

## 1. Le projet : Création d'un hangar et serres agricoles



Notice d'Incidence Natura 2000

Octobre 2011

**Permis de construire** en zone agricole nécessitant une EI N2000

au titre de la « liste départementale »

## Un projet susceptible d'avoir des impacts sur l'avifaune

Tableau 7 : Espèces présentes sur la ZPS nFR911201 5 « Costière nimoise »

Code Natura 2000	Espèces déterminantes	
	Nom vernaculaire	Nom latin
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A211	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>
A230	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
A214	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>
A341	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>

La situation géographique de ce zonage intercepte la parcelle en étude pour l'implantation de serres maraîchères en culture biologique et d'un hangar. Des impacts éventuels sont à prévoir sur les populations de *Tetrax tetrax* notamment. Les structures sont susceptibles de causer du dérangement visuel lors de l'exploitation de la structure, mais aussi sonore, en particulier en phase de travaux.

mais aussi une **dégradation directe d'un domaine vital** au sein duquel les oiseaux se reproduisent!

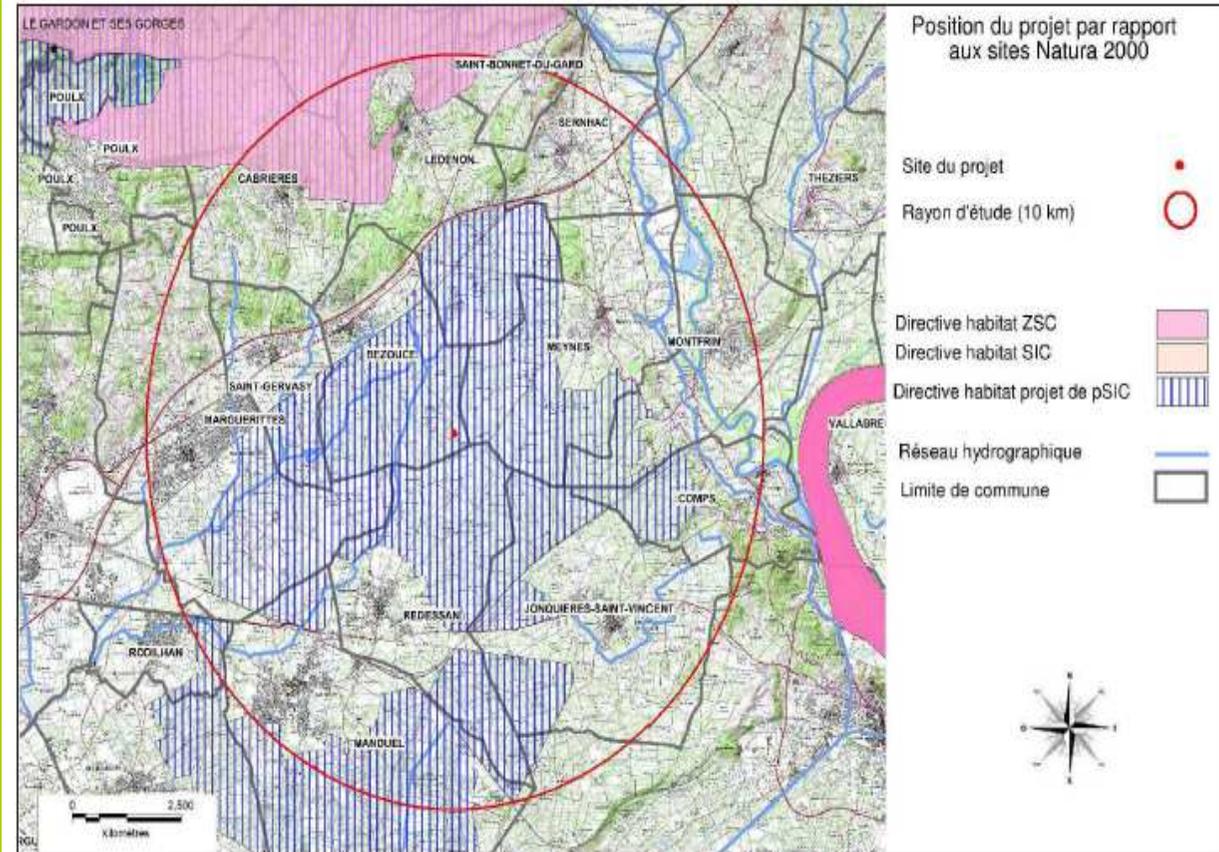


Figure 11 : Sites Natura 2000 dans la zone d'étude à la périphérie du projet

## 2. L'étude

### SOMMAIRE

1	CONTEXTE NATUREL LOCAL	5
2	REDACTEURS DU DOSSIER	5
3	DEMANDEUR	6
4	EMPLACEMENT DU PROJET	6
5	NATURE DU PROJET	8
5.1	Présentation du contexte	8
5.2	Le projet	8
5.3	Nature et objet des ouvrages	8
6	ETAT INITIAL DU SITE – MILIEU PHYSIQUE	11
6.1	Situation géographique	11
6.2	Situation topographique – occupation des sols	11
6.3	Géologie et hydrogéologie	13
7	L'ENVIRONNEMENT NATUREL	17
7.1	Contexte écologique	17
7.2	Zonages écologiques et réglementaires	17
7.3	Diagnostic écologique des habitats naturels et de la flore	29
7.4	Synthèse des enjeux écologiques	36
8	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET	41

- Une étude dont le contenu est conforme à l'article R.414-23 du code de l'environnement.

*(le sommaire ne présente pas les sous-parties développées dans l'étude)*

La méthode de travail est décrite dans l'étude mais ne fait pas l'objet d'une partie spécifique.



## 3. La méthode de travail

---

- Consultation bibliographique sur internet : DREAL, etc...
- Pas de consultation des ornithologues locaux
- Pas de contact avec agents DDTM ou DREAL
- Pas de consultation du DOCOB Natura 2000 en cours d'élaboration
- ½ jour de terrain, le 28 septembre 2011 (hors période de reproduction de l'avifaune, migration en cours)



## 7.2 Zonages écologiques et réglementaires

Dans un rayon de 10 km autour de l'emprise foncière du projet, on dénombre 9 périmètres écologiques, correspondant à 4 ZNIEFF et 1 ZICO (zones d'inventaire) et 4 sites Natura 2000 (protection réglementaire).

Tableau 1 : Zonages écologiques dans un rayon de 10 km autour du site d'étude

Identifiant	Nom	Superficie (ha)	Distance au site (m)
<b>ZNIEFFde type 1</b>			
0000-2124	Plaine de Manduel et Meynes	9804	Inclus
0000-2128	Gardon aval	1108	7500
0000-2126	Coteaux de Jonquières-St-Vincent	112	8200
<b>ZNIEFFde type 2</b>			
3022-0000	Plateau Saint-Nicolas	3891	6900
<b>ZICO</b>			
LR13	Gorges du Gardon	19545	6700
<b>Sites Natura 2000</b>			
FR9112015 (ZPS)	Costière nîmoise	13508	Inclus

Projet de création serres agricoles et d'un hangar agricole- Bezouze (30)  
Document d'incidence Natura 2000  
Dossier n°3300096 - Octobre 2011

17

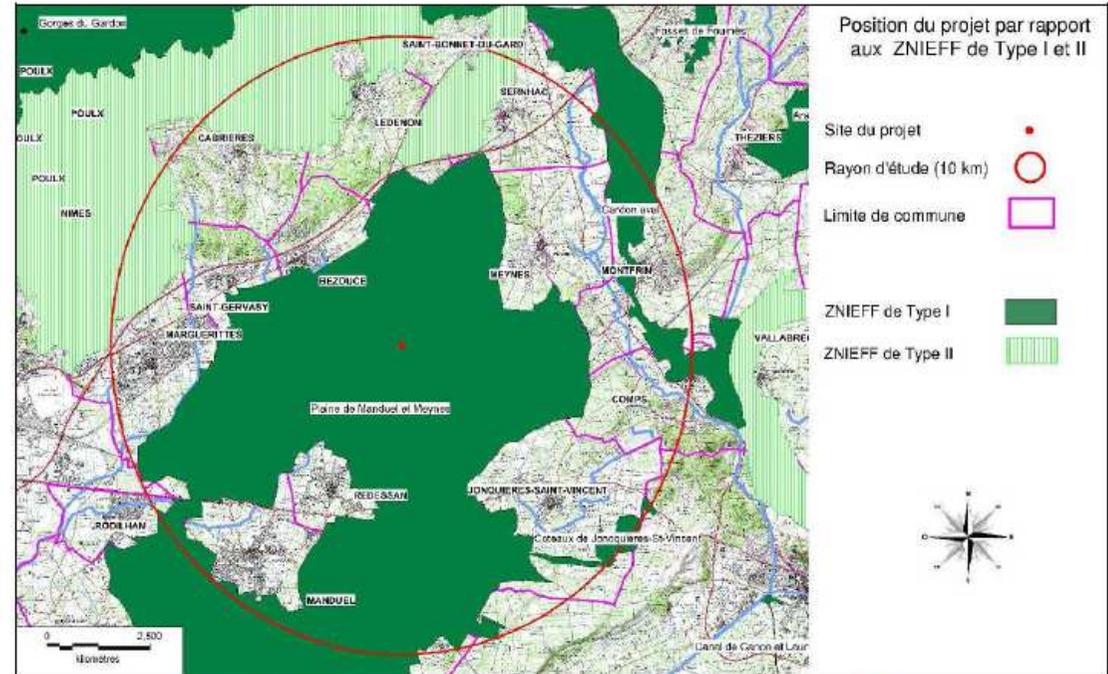


Figure 9 : ZNIEFF de types 1 et 2 dans les 10 km autour du projet au 1 / 80 000\*  
(DREAL Languedoc-Roussillon)

Projet de création serres agricoles et d'un hangar agricole- Bezouze (30)  
Document d'incidence Natura 2000  
Dossier n°3300096 - Octobre 2011

19

- Une étude qui présente bien le contexte écologique
- Une étude qui aborde l'effet du projet sur les sites Natura 2000 périphériques : surdimensionnée / projet

Identifiant	Nom	Superficie (ha)	Distance au site (m)
FR9110081 (ZPS)	Gorges du Gardon	7024	2350
FR9101395 (SIC/pSIC)	Le Gardon et ses gorges	7024	2350
FR9112031 (ZPS)	Camp des garrigues	2089	7540

## 7.3.2 La flore patrimoniale

### 7.3.3.3 Les Reptiles et les Amphibiens

Malgré un site tout à fait favorable à la faune reptilienne notamment, aucune espèce n'a été observée sur site et dans les alentours. Aucun amphibien n'a non plus été contacté, mais l'association Gard Nature met en avant la présence de la rainette méridionale (*Hyla meridionalis*). Le secteur en étude est particulièrement sec et sans grande possibilité d'abris pour cette espèce à affinité méditerranéenne, plutôt inféodée aux milieux à moyenne hygrométrie tout au moins.

D'après le relevé effectué, aucun enjeu notable n'est à mettre en avant sur ce taxon pour la réalisation du projet.

### 7.3.3.4 Les Invertébrés

Peu d'informations sont disponibles sur ce groupe, souvent suivi par des spécialistes et intégrant peu d'espèces patrimoniales. Aucune espèce protégée n'a été observée sur le site en projet. Il s'agit d'espèces assez communes des espaces de friches, à tendance fortement xérophile. Aucun enjeu ne se dégage de ce taxon dans l'emprise du projet et ses abords proches.

### 7.3.3.2 Les Mammifères

Aucun représentant de ce taxon n'a été observé, ni aucun indice de présence n'a été relevé sur la parcelle et ses abords directs. En appui sur le site Gard Nature, *Erinaceus europaeus* est le seul mammifère recensé sur la commune. Aucun enjeu n'est, par conséquent, à identifier sur ce taxon, dans l'emprise du projet et ses alentours.

Notons qu'aucun relevé nocturne n'a été effectué, notamment sur le groupe des chiroptères. Ce groupe est intégralement protégé par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif à la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement. Dix-neuf

- Des taxons qui n'ont pas à être étudiés dans cette EI N2000

- Néanmoins, toutes les observations de faune et de flore réalisées méritent d'être rapportées.

**En cas d'observations, le BE doit signaler l'existence d'espèces patrimoniales et/ou protégées**

**et rappeler alors les réglementations afférentes**

- Des conclusions hâtives, ne reposant sur aucune méthode sérieuse d'inventaire (1/2 jour de terrain, le 28 septembre 2011)

## 4. Diagnostic Avifaune

Espèce	Statut	Remarques	Enjeux
<b>Oiseaux</b>			
<i>Anthus campestris</i>	DO Ann I – PN	Recensé, très probable dans le secteur.	Faibles à nuls. Faible emprise du projet, zones de report en périphérie
<i>Burhinus oedicanus</i>	DO Ann I – PN	Recensé mais peu probable sur la parcelle. Zone de report aux abords	Pas d'observation directe, enjeux faibles à nuls. Zones de report en périphérie
<i>Buteo buteo</i>	PN	Observation 28-09-2011	Nuls. Perte minime de terrain de chasse
<i>Circus pygargus</i>	DO Ann I – PN	Recensé, zone de report pour terrain de chasse	Nuls. Perte minime de terrain de chasse
<i>Circaetus gallicus</i>	DO Ann I – PN	Recensé, zone de report pour terrain de chasse	Nuls. Perte minime de terrain de chasse
<i>Lanius senator</i>	PN	Recensé, zone de report	Nuls. Perte minime de terrain de chasse
<i>Milvus migrans</i>	DO Ann I – PN	Recensé, zone de report pour terrain de chasse	Nuls. Perte minime de terrain de chasse
<i>Tetrax tetrax</i>	DO Ann I – PN	Recensé, zone de report pour nidification au sol	Pas d'observation directe, enjeux faibles à nuls. Zones de report en périphérie

Tableau 12 : Espèces aviaires contactées lors du relevé du 28 sept 2011

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarques
<i>Buteo buteo</i>	buse variable	CITES (Ann A), CBo (Ann II), PN (Art 1 et 3)	3 en vol autour de la parcelle
<i>Coloeus monedula</i>	choucas des tours	DO (Ann II /2), PN (Art 1 et 3)	A
<i>Columba palumbus</i>	pigeon ramier	DO (Ann II/1 & III/1)	A
<i>Corvus corone</i>	corneille noire	-	1 couple
<i>Falco tinnunculus</i>	faucon crécerelle	CITES (Ann A), CBo (Ann II), PN (Art 1 et 3)	A et P en chasse
<i>Hirundo rustica</i>	hirondelle rustique	CB (Ann 2), PN (Art 1 et 3)	regroupements pré-migratoires
<i>Pica pica</i>	pie bavarde	DO (Ann III)	
<i>Picus viridis</i>	pic vert	PN (Art 1 et 3)	Cri
<i>Streptopelia decaocto</i>	tourterelle turque	DO (Ann II/2)	A
<i>Sturnus vulgaris</i>	étourneau sansonnet	CB (Ann III), CBo (Ann II)	

DO : Directive Oiseaux ; CITES : Règlement Communautaire ; CW : Convention de Washington (CITES)

CB : Convention de Berne ; Cbo : Convention de Bonn ; PN : Protection nationale

## 7.3.3 Diagnostic écologique de la faune

### 7.3.3.1 L'avifaune

Une assez faible diversité sur ce groupe, avec seulement une dizaine d'espèces, dont la plupart est très commune et inféodée aux milieux anthropisés. Parmi les espèces d'intérêt recensées sur les fiches zonages, quelques-unes sont susceptibles de fréquenter la zone et ses alentours, dont *Tetrax tetrax*, *Anthus campestris*, *Saxicola torcata*, *Athene noctua* ou encore *Circaetus gallicus*. Aucune de ces espèces n'a toutefois été contactée lors du passage du 28 septembre 2011 sur la zone d'étude et reste donc des espèces potentiellement présentes pour les fonctions d'alimentation et d'abris que peuvent concentrer la zone et ses abords.

Les impacts à prévoir, considérant la nature du projet qui ne change pas la vocation du périmètre, concernent essentiellement le stade de :

- phase de travaux pour la réalisation de l'ensemble agricole
- phase d'exploitation des serres et du hangar

Les impacts identifiés relèvent principalement de 2 axes :

- La destruction directe et/ou indirecte d'habitats naturels sur site ou ses abords
- La perte de terrain de chasse pour la faune sauvage

Les mesures à intégrer à la réalisation du projet se déclinent en 2 volets :

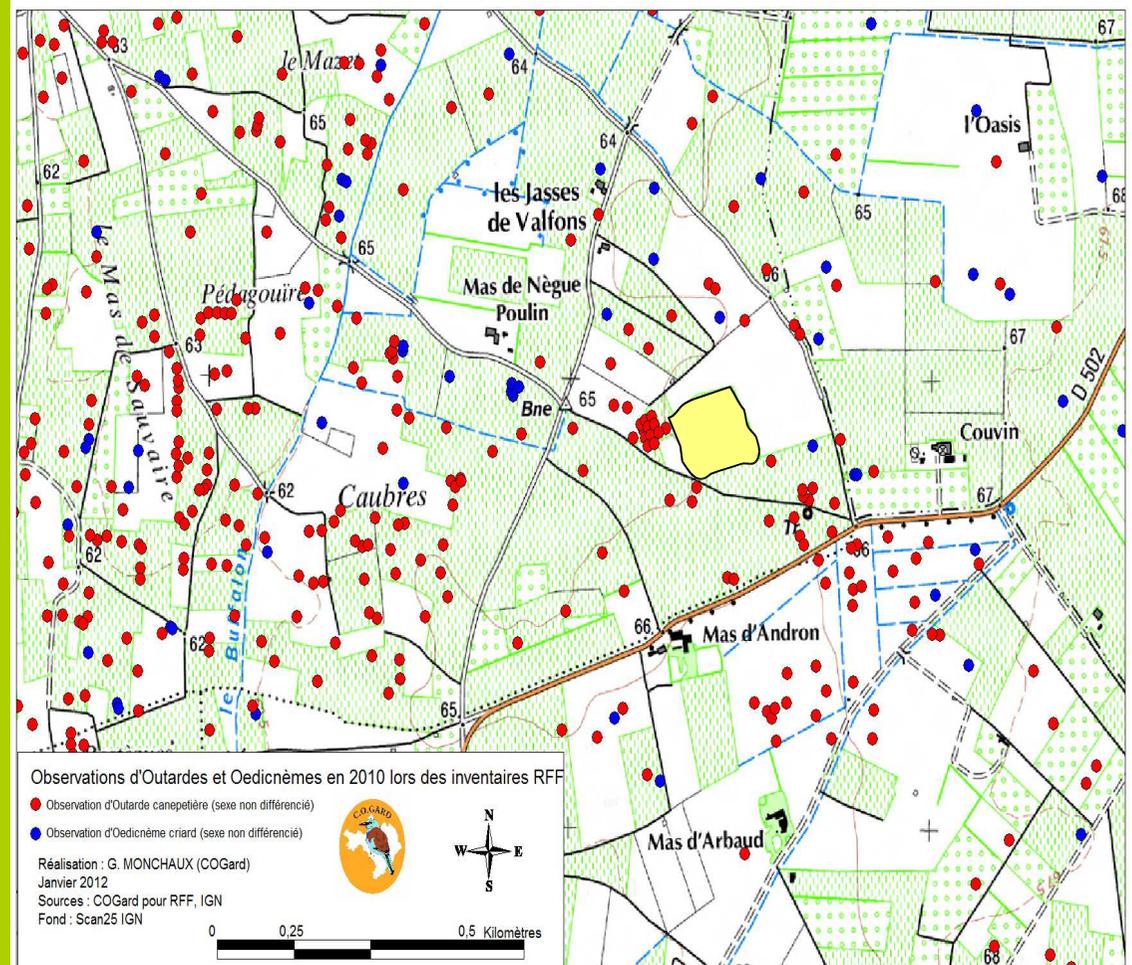
- mesures de suppression des impacts
- mesures de réduction des impacts résiduels

Aucune mesure de compensation n'est à prévoir dans cette phase du projet, les mesures de suppression et de réduction à mettre en œuvre visent l'annulation des éventuels impacts sur le milieu naturel.

**et la reproduction?!**

## 7.4.3 Synthèse des enjeux Faune

Les enjeux sur la faune prennent en compte les observations de terrain du 28 septembre 2011 et les principales données bibliographiques disponibles sur le milieu étudié. L'enjeu principal se situe sur le groupe des oiseaux, toutefois atténué par l'emprise du projet, sa vocation respectueuse de l'environnement et les zones de nature très proches voire similaires dans un périmètre rapproché.



## **Bilan :**

- Pas de consultations des ornithologues locaux
- Bibliographie ne permettant pas de mobiliser les données les plus récentes
- 1/2 jour de terrain à une période totalement inadaptée
- Des parties hors sujet
- Des analyses fondées sur des connaissances incomplètes
- Un diagnostic avifaunistique totalement erroné
- Justification de l'absence d'incidences significatives maladroite et incomplète

## **Analyse de la DDTM :**

- individuellement, le projet n'a pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000
- le projet porte atteinte à un site de reproduction d'outardes canepetières (cf. réglementation « espèces protégées »)
- Rejet du projet incompatible avec la réglementation (permis de construire)

